



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe et CAFEP-CAPLP

Section : économie et gestion

Option : sécurité et prévention

Session 2022

Rapport de jury présenté par : M. Pierre VINARD, IGESR, président du jury.

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Attention : depuis la session 2022, les épreuves du concours changent.

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98799/les-epreuves-caplp-externe-cafep-caplp-section-economie-gestion.html>

Le programme du concours de la session 2022 est disponible à l'adresse
https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externe/37/4/p2022_caplp_ext_eco_gestion_1404374.pdf

Des sujets « zéro » conformes aux attentes des épreuves du concours 2022 sont disponibles à l'adresse
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157873/sujets-zero-2022.html>

Plan du rapport du jury

Mot du Président	3
Bilan de la session 2022.....	4
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	5
1. Épreuve disciplinaire	5
2. Épreuve disciplinaire appliquée	10
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	14
1. Épreuve de leçon	14
2. Épreuve d'entretien	17
CONCLUSION.....	21
ANNEXES	22
Annexe 1 : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation	22
Annexe 2 : note aux candidats pour les épreuves d'admission pour la session de 2022.....	23
Annexe 3 : sujets de l'épreuve de leçon.....	24
Annexe 4 : sujets de l'épreuve d'entretien	30

Mot du Président aux candidats

Vous prenez connaissance du rapport de la première session du concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel en sécurité-prévention. Il convient de se réjouir de la création de ce concours qui va permettre de recruter des enseignants pour une filière en plein développement. Pour mémoire, celle-ci comprend principalement le CAP Agent de sécurité et le baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité, avec ses diverses dominantes. Elle s'est enrichie en 2020 avec la création d'un BTS « management opérationnel de la sécurité » qui forme l'encadrement intermédiaire des agents de sécurité privée. Cette filière, face à l'intérêt des jeunes et aux besoins grandissants de la profession, a pu se développer grâce à la mobilisation de professeurs d'économie et gestion (pour l'essentiel) d'autres options, qui ont fait un important effort de formation, ainsi que de nombreux contractuels pour qui l'enseignement constituait une seconde carrière, après parfois des parcours très riches dans le domaine de la sûreté et de la sécurité. Il convient de féliciter les uns et les autres pour cet engagement parfois pionnier, qui a permis à la filière « prévention-sécurité » de trouver toute sa place au sein de notre système éducatif. Il est heureux que désormais un concours externe (CAPLP et CAFEP) soit principalement dédié à cette filière, ce qui permettra de recruter de nouveaux profils d'une part, de stabiliser la situation d'enseignants contractuels très engagés d'autre part.

Comme l'indique le rapport, il faut souligner le nombre de candidats, dans une période post-covid compliquée, mais aussi leur niveau général, alors même qu'aucune préparation spécifique à notre connaissance n'a été ouverte. Ce niveau a permis de pourvoir l'ensemble des postes, et même d'obtenir l'ouverture d'une liste complémentaire pour le CAPLP public, avec des barres d'admissibilité et surtout d'admission particulièrement élevées. Aux épreuves d'admission le jury a auditionné des candidats motivés, avec une réflexion pédagogique avancée et une compréhension des enjeux liés à la mise en œuvre des principes et valeurs de la République. Par définition il s'agit d'un concours, avec un nombre de places limité, et tous ces candidats n'ont pas été retenus. Mais le jury engage tous les candidats admissibles (et sans doute de nombreux candidats qui ne l'ont pas été) non reçus à représenter le concours l'année prochaine en suivant les conseils qui sont donnés dans ce rapport. À tous les nouveaux candidats – et nous espérons qu'ils seront nombreux – nous ne pouvons que souligner les exigences de ce concours en termes de préparation. La connaissance des référentiels et la maîtrise des savoirs disciplinaires sont bien sûr indispensables. Il convient ensuite d'avoir une bonne culture économique et juridique, en particulier dans le domaine de la sécurité. Enfin les principes et valeurs de la République doivent être non seulement connus, mais aussi compris et mis en œuvre dans des situations réelles et parfois complexes. Nous ne pouvons donc qu'encourager ces nouveaux candidats – s'ils n'enseignent pas encore – de se rapprocher d'établissements disposant de formations sécurité-prévention, d'échanger avec des professeurs de la filière, d'assister à des cours et de rencontrer des personnels de direction.

Nous ne pouvons conclure ce mot sans remercier toutes les personnes qui ont permis à cette première session de se dérouler dans les meilleures conditions : les gestionnaires et cadres de la DGRH, les membres du jury, la direction et le personnel du lycée Paul Bert de Bayonne qui a accueilli les épreuves d'admission. Enfin une mention particulière doit être faite aux membres du bureau du concours : ses deux vice-présidents et son secrétaire général. Sans eux, sans leur engagement extrême dans des délais aussi courts, sans aussi leur ouverture d'esprit et leur sens des rapports humains, ce concours n'aurait pas été ce qu'il a été !

Pierre VINARD
Président du jury
IGESR économie et gestion.

Bilan de la session 2022

Les épreuves d'admissibilité du concours se sont déroulées les 10 et 11 mars 2022.

Les épreuves d'admission ont eu lieu au lycée professionnel Paul Bert 73 rue Bourgneuf 64100 BAYONNE les 22 et 23 juin 2022.

	Public	Privé	Total
Postes	5	2	7
Candidats inscrits	121	39	160
Candidats présents			89
Candidats admissibles	13	5	18
Barre d'admissibilité	9.57	9.13	

Candidats présents aux épreuves d'admission			17
Candidats admis	5	2	7
Barre d'admission	14,27	12,67	
Candidat sur liste complémentaire	1		

Moyenne des candidats non éliminés	13,1	12,19	
Moyenne des candidats admis sur liste principale	15,11	13,98	
Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire	13,54		

1. Épreuve disciplinaire

Le sujet de l'épreuve est disponible à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159976/sujets-rapports-des-jurys-caplp-2022.html>

1.1. Éléments statistiques

Les notes de l'épreuve disciplinaire se répartissent et se caractérisent pour la session 2022 comme suit :

Nombre de copies corrigées	89
Moyenne générale sur 20	9,06
Note la plus basse sur 20	2,25
Note la plus haute sur 20	16,13

	Note <5	5<=Note<8	8<=Note<10	10<=Note<12	12<=Note<15	Note>=15
Nombre de notes	3	26	30	16	12	2
Pourcentage	3,37 %	29,21 %	33,71 %	17,98 %	13,48 %	2,25 %

33,7% des copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 /20.

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve disciplinaire

Durée : 5 heures

Coefficient 2

- L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.
- L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations organisationnelles et à proposer des solutions en mobilisant les sciences de gestion ainsi que les prolongements relevant du management des organisations, du droit et de l'économie.
- Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option sécurité prévention

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire

1.2.2. Programmes de l'épreuve

Programme commun aux diplômés d'économie gestion. Les thèmes sont traités au niveau master :

Droit :

- Les droits et les biens ;
- Le droit des obligations ;
- Le droit de l'immatériel ;
- L'entreprise en difficulté ;
- Les relations individuelles et collectives de travail.

Économie :

- La dynamique de la croissance économique et le développement ;
- Le financement de l'économie ;
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique ;
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie ;
- L'économie sociale et solidaire et le développement durable.

Management :

- La direction de l'entreprise ;
- Le diagnostic et les choix stratégiques (de l'entreprise) ;
- Le management de la production et de l'organisation du travail ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances.

Programmes spécifiques à l'option Prévention – sécurité :

Les compétences et connaissances associées aux blocs professionnels du référentiel du baccalauréat professionnel « métiers de sécurité », traitées au niveau master.

Les thématiques suivantes traitées au niveau master :

- Le cadre juridique de l'activité de prévention-sécurité ;
- La démarche qualité dans le domaine de la prévention-sécurité ;
- La gestion de la relation client dans le domaine de la prévention-sécurité ;
- La gestion des ressources humaines dans le domaine de la prévention-sécurité ;
- Les relations entre les différents acteurs de la prévention-sécurité et la mise en œuvre du concept de sécurité globale.

1.3. Présentation du sujet de la session 2022

Contexte d'entreprise : GORON S.A.S, agence de Bordeaux Pessac.

Dossier 1 : Analyse du marché de la sécurité privée et de la surveillance humaine

1-1 Analysez le marché de la sécurité privée et de la surveillance humaine en France.

1-2 Repérez les éléments de l'environnement susceptibles d'influencer ce marché.

1-3 Déterminez le positionnement de la société GORON au niveau national et au niveau de l'agence de Bordeaux Pessac.

1-4 Proposez les axes stratégiques de développement de l'agence de Bordeaux Pessac.

1-5 Démontrez les enjeux pour l'agence de Bordeaux Pessac de s'inscrire dans cette démarche de développement technologique.

1-6 Énumérez les démarches à accomplir par l'agence pour accompagner cette innovation.

Dossier 2 : La réponse opérationnelle à l'appel d'offre

2-1 Estimez, sous forme de tableau, les différents risques potentiels de l'immeuble « LE BURDIGALA » en matière de sécurité – sûreté.

2-2 Évaluez la vulnérabilité du site en la justifiant

2-3 Dans vos relations avec les forces de l'ordre et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Sécurité), proposez une démarche pour optimiser la prévention situationnelle de l'immeuble « LE BURDIGALA ». Justifiez la nécessité d'une telle démarche.

2-4 Calculez le coût horaire par période d'un agent de sécurité, incluant toutes les vacances de services possibles.

2-5 Déterminez les autres éléments à prendre en compte dans la rémunération d'un agent de sécurité

Dossier 3 : Processus de recrutement lié à la prestation client

3-1 Élaborez la fiche de poste du futur responsable de site. Justifiez son contenu.

3-2 Démontrez la pertinence d'internaliser le processus de recrutement de cet agent, plutôt que de le confier à un cabinet de recrutement extérieur.

3-3 Analysez les candidatures reçues à l'aide d'une matrice multicritères.

3-4 Sélectionnez le candidat qui vous semble le plus adapté au poste à pourvoir. Justifiez votre choix.

3-5 Déterminez les actions de formation à mettre en place pour faire acquérir au candidat les compétences exigées pour le poste

3-6 Proposez une grille d'évaluation à utiliser lors d'un contrôle ponctuel d'une mission de filtrage, en rez-de-dalles et hors présence des hôtesse d'accueil

3-7 Présentez les enjeux d'un contrôle de ce type pour GORON.

3-8 Déterminez à quelles conditions juridiques l'entreprise pourra faire évoluer un des chefs d'équipe de nuit qualifié SSIAP2 vers un poste de chef d'équipe alternant des vacances de jour et nuit et pour lesquelles il aura également des missions polyvalentes sécurité-sûreté.

3-9 Démontrez la pertinence de cette démarche pour l'entreprise et pour le salarié

Les ressources fournies.

ANNEXE 1 : Marché Prévention Sécurité en France

ANNEXE 2 : Enquête de Branche Prévention Sécurité – décembre 2020 – données de 2019

ANNEXE 3 : JO 2024. Le recrutement des milliers d'agents de sécurité « pas réalisable à ce stade » selon le GES ANNEXE 4 : Inquiétantes failles des sociétés de sécurité

ANNEXE 5 : Engagements de la direction générale de GORON

ANNEXE 6 : Chiffres clés du groupe GORON

ANNEXE 7 : Démarche axée sur le développement responsable

ANNEXE 8 : GORON, agence de Bordeaux Pessac – interview de son dirigeant

ANNEXE 9 : Drones, robots et intelligence artificielle : GORON à la pointe de la technologie

ANNEXE 10 : Augmentation de la délinquance en Gironde

ANNEXE 11 : Évaluation des risques

ANNEXE 12 : Extrait de la convention de partenariat

ANNEXE 13 : Extrait du cahier des charges – Cahier des clauses techniques particulières et son annexe A

ANNEXE 14 : Tableau des majorations conventionnelles – Agent de sécurité (ADS) – Coefficient 130

1.4. Commentaires du jury

1.4.1. Sur le fond

La majorité des copies démontrent un manque d'approfondissement et de maîtrise du contexte opérationnel en sécurité-prévention.

Peu de copies proposent une réelle analyse des documents fournis, en effet, une simple retranscription des informations est réalisée.

Les outils et les méthodes liés à la discipline économie-gestion et à la spécialité sécurité-prévention ne sont pas suffisamment utilisés et maîtrisés par une majorité de candidats.

Le vocabulaire professionnel employé n'est pas toujours adapté au secteur de la sécurité privée et à ses évolutions.

Quelques copies de candidats montrent cependant qu'au prix d'une préparation sérieuse, cette épreuve peut être réussie.

1.4.2. Sur la forme

Les méthodes de présentation des réponses et la qualité rédactionnelle ne sont pas toujours adaptées au niveau d'un concours de recrutement de l'éducation nationale.

Certaines copies sont incomplètes ou négligées, certainement en raison d'une mauvaise gestion du temps.

Ces éléments rendent la prise de connaissance de nombreuses copies malaisée pour les correcteurs, quelles que soient les connaissances démontrées par les candidats, ce qui est dommage.

1.5. Conseils aux candidats

1.5.1. Sur le fond

Un niveau de vocabulaire précis et spécifique au secteur de la prévention sécurité (publique, privée, incendie) est requis. Une maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe sont attendus.

Un vocabulaire précis et spécifique est requis.

Le candidat doit proposer une réelle analyse des documents fournis afin de proposer des solutions innovantes et différenciatrices.

Il est aussi préconisé aux candidats d'acquérir une culture professionnelle incluant les principales problématiques du secteur.

Il est conseillé de s'exercer aux diverses méthodes de la discipline et outils d'analyse pour composer dans le cadre de cette épreuve.

1.5.2. Sur la forme

Une structuration aidant à la bonne lisibilité est requise : ordre des questions, clarté, aération, soulignement, mise en évidence...

Les réponses doivent être développées et la qualité rédactionnelle doit être irréprochable.

Le langage familier et certaines abréviations sont à proscrire.

2. Épreuve disciplinaire appliquée

Le sujet de l'épreuve est disponible à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159976/sujets-rapports-des-jurys-caplp-2022.html>

2.1. Éléments statistiques

Les notes de l'épreuve disciplinaire appliquée se répartissent et se caractérisent pour la session 2022 comme suit :

Nombre de copies corrigées	89
Moyenne générale sur 20	6,37
Note la plus basse sur 20	1,25
Note la plus haute sur 20	14

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	27	39	10	10	3	0
Pourcentage	30,34 %	43,82 %	11,24 %	11,24 %	3,37 %	0,00 %

14,61 % des copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 /20.

2.2. Définition de l'épreuve disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures

Coefficient 2

L'épreuve porte sur l'enseignement professionnel dans l'option choisie. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2.3 Présentation du sujet

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option prévention-sécurité, dans une classe de première baccalauréat professionnel Métiers de la Sécurité.

À partir de vos connaissances et des ressources documentaires fournies, il vous est demandé de proposer une séquence pédagogique permettant l'acquisition des compétences suivantes :

A1.2C1 Qualifier et classer une infraction

A1.5C2 Rédiger des écrits professionnels

A1.5C3 Utiliser le langage professionnel

A4.1C2 Analyser les images issues de la vidéo protection et prendre les mesures adaptées

A3.1C3 Assister et porter secours aux victimes

A4.1C1 Assurer la surveillance des lieux et des accès

Première partie :

À partir du contexte d'apprentissage, vous organisez et concevez une séquence pédagogique autour de la thématique énoncée en sélectionnant des ressources du corpus documentaire.

Cette séquence doit être structurée en proposant plusieurs séances cohérentes et objectivées. Vous veillerez à mettre en évidence pour chacune des séances :

Les objectifs spécifiques ;

Le(s) contexte(s) professionnel(s) et les activités d'apprentissage ;

Les ressources du corpus exploitées ;

Les contenus à transmettre en cohérence avec les référentiels et les ressources retenues ;

Les modalités d'évaluation des acquis des élèves ;

Les disciplines et dispositifs transversaux éventuellement mobilisés.

Deuxième partie :

À la suite de votre proposition de séquence pédagogique, vous présentez une analyse argumentée justifiant vos choix et explicitant votre démarche didactique. Vous préciserez le cas échéant, la transposition didactique nécessaire pour les documents retenus.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Ressource 1 : Présentation de l'entreprise SÉCURE CONSEILS

Ressource 2 : Procès-verbal

Ressource 3 : Certificat d'incapacité totale de travail

Ressource 4 : Extrait du code pénal

Ressource 5 : Extrait du document de référence SST

Ressource 6 : Extrait fiche bilan du service départemental d'incendie et de secours (SDIS 36)

Ressource 7 : Demande d'autorisation d'un système de vidéo protection

Ressource 8 : Extrait de la main courante

Ressource 9 : Fiche réflexe - Signalement

Ressource 10 : Fiche réflexe - Comportement suspect

Ressource 11 : Fiche réflexe - Gestion des incidents

Ressource 12 : Extrait du référentiel de certification du baccalauréat professionnel Métiers de la Sécurité

Ressource 13 : Grille horaire Baccalauréat Professionnel

Ressource 14 : Règlement d'examen Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Sécurité »

2.4. Commentaires du jury

2.4.1. Sur le fond

Première partie :

Une absence de positionnement de la séquence et de prise en compte des PFMP dans la progression ainsi qu'une confusion entre séquence et séance ont été constatées.

Le jury rappelle qu'une fiche pédagogique de séquence et une fiche séance avec minutage ne sont pas attendues.

Une simple recopie du référentiel (activité, tâches, compétences, critères d'évaluation des performances) n'apporte aucune plus-value.

Les séances proposées manquent de fil conducteur, traitent les compétences de façon trop linéaire et n'intègrent pas de contexte professionnel pour ancrer les différentes activités permettant d'acquérir les compétences à travers un scénario évolutif.

Des cours magistraux ont été proposés ce qui ne correspond pas aux attendus du référentiel et aux pratiques pédagogiques mises en œuvre dans nos formations.

Les prérequis des élèves ont été peu identifiés et cités. Les attendus des travaux demandés aux élèves n'ont pas été assez explicités et des mises en activité sont parfois floues.

Le jury regrette que la diversité des élèves ne soit pas toujours prise en compte.

Les modalités d'évaluation ont été peu traitées et très peu explicitées : la simple énumération des différentes évaluations n'apporte aucun intérêt.

Deuxième partie :

Les choix des documents retenus et/ou l'ajout d'autres éléments par rapport aux objectifs d'apprentissage ne sont pas justifiés. De plus, les documents sont souvent choisis dans leur intégralité, mais sans explication et sans didactisation réelle.

Un vocabulaire pédagogique est utilisé, mais pas toujours de façon appropriée. Des confusions entre pédagogie inductive et déductive entraînent des séances inadaptées aux élèves de lycée professionnel.

Cette deuxième partie est traitée de façon trop partielle et superficielle alors qu'il s'agit du cœur même du métier d'enseignant et de l'attendu de cette épreuve.

2.4.2. Sur la forme

Les membres du jury ont constaté que le langage n'est pas toujours au niveau attendu pour un concours de l'Éducation nationale dans le domaine de la sécurité prévention.

Les choix pédagogiques ne sont pas toujours présentés de façon structurée.

Certaines copies de candidats ont manqué de soin à la présentation, de structuration et d'une écriture lisible et compréhensible.

2.5. Conseils aux candidats

2.5.1. Sur le fond

Première partie :

Le nombre de séances proposées doit être cohérent et réaliste ainsi que le travail demandé aux élèves (consignes + résultats attendus).

Une approche par scénarios, en rapport avec la situation d'entreprise proposée dans le sujet, est attendue.

Les modalités d'évaluation doivent être explicitées et justifiées.

Les dispositifs de la « Transformation de la Voie Professionnelle » (co-intervention, chef d'œuvre, transversalités disciplinaires, modules de terminale, accompagnement renforcé) et des PFMP doivent être pris en compte.

Le jury conseille au candidat de consulter les sujets et corrigés antérieurs de l'épreuve E2 « Étude de situations professionnelles » du baccalauréat professionnel des métiers de la sécurité, afin d'avoir une meilleure connaissance des attendus du travail des élèves. L'approche par scénarios des sujets de l'épreuve E2 permet d'appréhender la pédagogie attendue de la part d'un professeur de lycée professionnel.

Deuxième partie :

La séquence doit être ancrée dans un ou plusieurs contextes professionnels afin de faire évoluer l'élève dans les différents domaines de la sécurité (privée, publique et civile).

Le candidat doit prendre conscience qu'il sera enseignant sur la totalité des fonctions des référentiels des diplômes de la filière sécurité, et de l'enseignement de l'économie-droit. Le jury conseille donc au candidat de prendre en compte l'ensemble des fonctions des référentiels ainsi que le programme d'économie-droit.

2.5.2. Sur la forme

Le jury conseille au candidat de proposer une présentation structurée et argumentée, sous la forme d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion.

La maîtrise de l'expression écrite (règles de syntaxe, de grammaire et d'orthographe simple) est exigée.

Le vocabulaire doit être adapté à la discipline et au public visé.

1. Épreuve de leçon

1.1. Éléments statistiques

Nombre de candidats	18
Absent	1
Moyenne générale sur 20	12,82
Note la plus haute sur 20	20
Note la plus basse sur 20	06

	Note <5	5<=Note<8	8<=Note<10	10<=Note<12	12<=Note<15	Note>=15
Nombre de notes	0	3	2	3	2	7
Pourcentage	0 %	17,65 %	11,76 %	17,65 %	11,76 %	41,18 %

1.2. Conditions de déroulement de l'épreuve de leçon

Durée de préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)

Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

1.3. Commentaires du jury

1.3.1 Sur la forme

Le jury déplore que certains candidats ayant une expérience d'enseignement ne s'approprient pas le contexte du sujet proposé et transposent alors une séance dans leurs établissements d'exercice. Il rappelle aux candidats que la séance proposée doit correspondre au contexte du sujet et non à son établissement d'exercice.

Des candidats ne traitent pas le sujet dans sa globalité en se permettant d'enlever ou d'ajouter des compétences.

Les travaux proposés ne prennent pas suffisamment en compte les outils numériques professionnels et pédagogiques.

Les exposés de certains candidats ne sont pas suffisamment structurés.

Le jury apprécie les scénarios multitâches proposés par les candidats, la prise en compte de la diversité des élèves et de l'environnement évoqué dans le sujet. Il apprécie également les activités proposées, quand elles sont réalistes et adaptées au public.

Le support numérique enregistré sur la clé USB, fournie aux candidats, est dans sa globalité satisfaisant. La plupart d'entre eux respectent le temps imparti pour l'exposé.

1.3.2. Sur le fond

Certains candidats spécialisés dans un domaine (incendie ou sûreté) ont des difficultés à s'adapter à l'intégralité du référentiel des diplômes des métiers de la sécurité et ainsi qu'au programme d'économie-droit.

La dimension économique et/ou juridique est évoquée même si souvent cela reste superficiel. Le jury rappelle à certains candidats qu'ils sont susceptibles d'enseigner l'économie-droit, ainsi que l'ensemble des compétences liées aux référentiels de la filière.

Les activités proposées aux élèves doivent être explicitées et détaillées. Les documents supports doivent être didactisés et adaptés au niveau de classe des élèves.

Les dispositifs de la TVP (transformation de la voie professionnelle) ne sont pas spontanément mis en avant par les candidats.

Le jury apprécie les activités proposées aux élèves quand elles sont explicitées et détaillées. Le candidat doit s'assurer de l'acquisition des compétences avec des critères objectifs et cohérents.

1.4. Conseils aux candidats

1.4.1. Sur la préparation de l'épreuve

Le candidat doit venir avec une base documentaire (format numérique ou papier) riche et variée qui permet de répondre aux situations professionnelles qui sont proposées.

Les supports pédagogiques proposés aux élèves doivent être concrets et réalistes. Les supports utilisés doivent être didactisés afin d'être adaptés au niveau de diplôme proposé dans le sujet.

Le jury conseille aux candidats d'exploiter les sujets, de construire une séance ancrée sur le contexte proposé et de traiter l'ensemble des compétences demandées.

1.4.2. Lors de l'entretien

Le jury conseille aux candidats d'adopter une attitude dynamique, d'être à l'écoute et de prendre en compte les éventuelles remarques.

Les candidats doivent s'appropriier l'espace qui leur est dédié, ainsi que les outils mis à leur disposition.

2. Épreuve d'entretien

2.1. Statistiques

Nombre de candidats	18
Absent	1
Moyenne générale sur 20	15,35
Note la plus haute sur 20	19
Note la plus basse sur 20	11

	Note <5	5<=Note<8	8<=Note<10	10<=Note<12	12<=Note<15	Note>=15
Nombre de notes	0	0	0	1	6	10
Pourcentage	0 %	0 %	0 %	5,88 %	35,29 %	58,82 %

2.2. Conditions de déroulement de l'épreuve d'entretien

Durée : 35 minutes

Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'[arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche

qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2.3. Commentaires du jury

2.3.1 Sur la forme

La présentation personnelle est soignée, ce dont on ne peut que féliciter les candidats, qui ont mesuré l'enjeu de ce concours de recrutement.

Dans l'ensemble les exposés ont été construits et structurés, ce qui démontre une bonne préparation à cette épreuve nouvelle.

Les candidats ont été dans leur grande majorité à l'écoute des remarques des commissions et ont su engager un échange constructif avec les membres du jury.

2.3.2. Sur le fond

Première partie

Les candidats semblaient pour l'immense majorité conscients des enjeux de cette nouvelle épreuve et s'y étaient préparés avec soin. Une véritable réflexion sur leur parcours personnel et leur motivation à présenter le concours a été conduite. Cela a donné lieu dans la première partie des échanges très riches avec les membres des commissions d'interrogation. À cette occasion, outre leur motivation personnelle, les candidats ont su afficher un véritable engagement pour la réussite de leurs élèves. Le fait qu'ils soient souvent d'anciens professionnels du domaine de la sûreté ou de la sécurité contribue grandement à cet engagement.

Pour mener ces échanges, les membres des commissions se sont appuyés aussi sur la fiche individuelle fournie par le candidat et mise à leur disposition par la DGRH. À cet égard il est important que cette fiche soit remplie avec soin par le candidat, de façon claire (attention à l'abus de certains sigles et acronymes) et exhaustive. Les commissions d'interrogation ont apprécié la richesse des parcours professionnels des candidats et leur investissement dans leurs missions d'enseignement pour ceux qui ont pu se prévaloir de cette expérience.

Seconde partie

Lors des contextes présentés dans la seconde partie, aussi bien dans un cadre disciplinaire que dans le cadre de la vie scolaire de leur établissement, les candidats ont su analyser avec une relative pertinence les situations présentées et apporter des réponses appropriées. Il est dommage cependant que certains d'entre eux n'aient pas su s'appuyer de façon plus précise sur les valeurs et principes de la République qui devaient être mis en œuvre, alors même que leur expérience professionnelle antérieure aurait dû les aider dans ce domaine.

De façon systématique les candidats ont mis en évidence l'importance de défendre et d'appliquer les principes et valeurs de la République, tout en mettant en avant la nécessité d'un dialogue avec les élèves

et d'une collaboration étroite au sein des équipes pédagogiques. Ils ont aussi souligné l'importance à se référer à l'autorité compétente, en général le chef d'établissement et parfois l'inspection pédagogique.

Dans certains contextes les candidats n'évoquent pas cependant spontanément d'autres ressources qui peuvent être mobilisées au sein du système éducatif (documentaliste, infirmière scolaire ou assistante sociale) ou dans son environnement immédiat (réseau associatif, municipalité ou conseil départemental). Par ailleurs les candidats n'ont pas toujours montré que les matières professionnelles qu'ils sont conduits à enseigner peuvent constituer aussi un vecteur de transmission des principes et valeurs de la République. Enfin les périodes de formation en entreprise (PFMP) ou les stages peuvent être aussi l'occasion d'une meilleure appropriation de ces principes et valeurs partagés.

2.4. Conseils aux candidats

2.4.1 Sur la préparation de l'épreuve

Le jury attend du candidat qu'il :

- maîtrise les références juridiques liées aux valeurs de la République,
- s'approprie les différents référentiels de formation et pas simplement ceux qui correspondent aux classes dans lesquels le candidat intervient,
- connaisse les différents textes de référence afin de les utiliser pour illustrer ses propos lors des échanges,
- respecte les consignes de l'épreuve,
- utilise la terminologie professionnelle et juridique appropriée.

2.4.2. Lors de l'entretien

Le jury attend du candidat qu'il :

- adopte une posture professionnelle (se tenir droit, être à l'écoute...),
- trouve un équilibre entre l'expérience professionnelle de la discipline et les aspects (théoriques et pratiques) du métier d'enseignant,
- fasse le lien entre son appétence pour enseigner et son parcours professionnel,
- développe ses réponses et élargisse la problématique, qu'il ne se suffise pas d'une réponse courte, tout en respectant le temps imparti,
- place l'élève et la classe au centre de l'analyse.

Le candidat doit s'installer dans un horizon réflexif et pratique, et être en mesure tout à la fois :

- d’appréhender avec le réalisme qui convient les situations qui lui sont proposées, de caractériser les difficultés qu’elles contiennent, s’agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu ;
- de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire (ou de ne pas faire) au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d’éducation ?

Pour construire sa réponse, le candidat doit faire appel à l’ensemble des expériences et des connaissances dont il dispose et qu’il mobilise avec pertinence, expériences et connaissances proprement disciplinaires ou participant d’une déontologie professionnelle. Cette déontologie professionnelle suppose l’appropriation par le candidat des ressources et textes préconisés.

CONCLUSION

La réussite au concours de CAPLP Sécurité Prévention nécessite une préparation rigoureuse. En effet il s'agit d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques.

Elle suppose aussi d'acquérir une connaissance du lycée professionnel, de son fonctionnement et de ses élèves.

La lecture et la prise en compte des éléments du rapport de jury sont indispensables.

De même le candidat doit maîtriser les référentiels du CAP Agent de la sécurité et du baccalauréat professionnel Métiers de la Sécurité.

Enfin le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation doit être connu. On ne peut donc que conseiller au candidat de prendre contact avec un établissement dispensant ces formations, d'échanger avec des professeurs de ces spécialités, et observer dans la mesure du possible quelques cours ou séances pratiques.

Lors des épreuves d'admissibilité, une attention particulière doit être apportée à la forme comme au fond des productions demandées.

La clarté de l'expression écrite, le souci de la présentation, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe constituent des éléments indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

Lors des oraux, la présentation, la clarté de l'expression, les capacités d'écoute et d'analyses réflexives sont des qualités nécessaires à la réussite.

Le candidat doit s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.). Il doit également faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat doit bien évidemment démontrer la maîtrise des domaines professionnels de la sécurité et de la prévention, mais il doit aussi témoigner de sa capacité à adapter son enseignement au niveau de sa classe et aux objectifs des référentiels et à créer des situations pédagogiques riches, avec la participation active des élèves. À ce titre, le recours au cours magistral doit être proscrit, ou tout du moins exceptionnel. L'importance des périodes en entreprise (sous la forme de PFMP, de stage ou d'apprentissage) dans la formation des élèves, étudiants ou apprentis doit être aussi soulignée.

Annexe 1 : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

L'arrêté du 1-7-2013 est publié à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066.

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Concours externe d'admission professeur de lycée professionnel Option Sécurité-Prévention Session 2022

Les épreuves des concours du Caplp sont précisées en annexes de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

■ ■ ■ ■

Note aux candidats sur le déroulement des épreuves d'admission

1° L'épreuve de leçon

Les téléphones mobiles seront éteints et consignés avant l'entrée en loge puis restitués après le passage devant le jury.

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut utiliser tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (manuels, cours photocopiés, journaux, supports professionnels etc.). Il peut aussi utiliser son propre matériel informatique (ordinateur portable, tablette numérique, disque dur externe...) contenant les données numériques de son choix dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome (pas de prise électrique disponible dans la salle de préparation). En revanche il n'est pas autorisé à se connecter sur un site ou à échanger avec l'extérieur, quel qu'en soit le support. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

Quand il se présente pour la préparation de l'épreuve, le candidat doit être autonome. Aucune aide ne peut lui être apportée pour porter ses documents, installer et utiliser son ordinateur portable ou sa tablette numérique.

La présentation des documents reste à l'initiative des candidats, il n'y a pas de forme imposée. La leçon présentée au jury devra être une production authentique du candidat à partir des supports apportés.

Les documents numériques présentés au jury devront impérativement être en format .pdf et seront enregistrés au préalable sur une clé USB qui sera fournie aux candidats dans la salle de préparation. Un vidéoprojecteur et un ordinateur seront mis à disposition du candidat dans la salle d'interrogation pour projeter la production au format pdf.

2° L'épreuve d'entretien :

Pour cette épreuve, aucun temps de préparation ni **ressource ne seront autorisés** pour le candidat. L'utilisation d'un ordinateur portable, d'une tablette ou de tout document quel qu'en soit le support n'est pas autorisée.

Annexe 3 : sujets de l'épreuve de leçon

Exemple n°1 de sujet

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2022

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de leçon

Coefficient 5

Préparation : 3 heures - Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 20 minutes - Entretien : 40 minutes

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option Sécurité Prévention. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

SUJET

CADRE PÉDAGOGIQUE

Vous enseignez l'économie-gestion dans l'option sécurité prévention. Vous avez en charge l'enseignement professionnel dans une classe de première baccalauréat professionnel Métiers de la Sécurité.

CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT

Caractéristiques de l'établissement

Le lycée professionnel labellisé lycée des métiers de la maintenance et des services à l'industrie dans l'académie d'Orléans-Tours. L'établissement comprend un internat de 165 places pour les garçons et de 24 places pour les filles. L'effectif total du lycée professionnel est de 574 élèves (statut scolaire et statut apprentissage). L'offre de formation comprend la préparation à des diplômes (CAP, brevet professionnel, baccalauréats professionnels, brevet de technicien supérieur) dans le secteur tertiaire (administratif, relation client, sécurité, restauration collective) et dans le secteur industriel (bois, ligne de production, maintenance).

Les formations proposées sous statut scolaire dans la filière sécurité prévention sont le CAP Agent de Sécurité et le baccalauréat professionnel Métiers de la Sécurité. Le brevet professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité est proposé sous statut apprentissage et le brevet de technicien supérieur Management Opérationnel de la Sécurité est proposé sous les 2 statuts.

Extrait du projet d'établissement

Le projet du lycée professionnel comprend notamment :

axe 1 : individualiser le parcours des élèves

- individualiser dans les dispositifs.
- apporter des réponses pédagogiques et éducatives individualisées dans la classe.
- faire travailler les élèves sur leurs motivations, préparer leur entrée dans le métier.

axe 2 : valoriser l'élève dans sa filière, dans son lycée et dans son environnement professionnel

- impliquer les élèves dans les partenariats avec le monde économique.
- impliquer les élèves dans la communication interne et externe.
- promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons.
- développer l'ambition des élèves par la représentation de leur filière ou de leur lycée et par la participation à des concours professionnels.
- s'appuyer sur les engagements du label lycée des métiers

Environnement économique de l'établissement

L'établissement se situe dans une agglomération de 22 000 habitants, en périphérie d'une zone urbaine. Des entreprises du secteur de la sécurité privée intervenant sur des sites commerciaux, industriels ou culturels ainsi que la Police Municipale et Nationale, la Gendarmerie et le Service Départemental d'Incendie et de Secours sont implantés dans le département du Loir et Cher et accessibles en transport en commun depuis le lycée avec un temps de trajet de maximum 1 heure.

Caractéristiques de la classe

La classe est composée de 16 élèves (7 filles et 9 garçons). 4 élèves rencontrent des difficultés notamment dues à des problèmes de lecture, de compréhension et de concentration, 2 élèves bénéficient d'un PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) et 2 autres d'un dossier MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées). Les élèves de cette classe sont issus pour 14 d'entre eux d'une classe de 3^{ème} générale et 2 d'une classe de 2^{de} générale suite à une réorientation. 100 % des élèves de la classe ont été affectés sur leur premier vœu d'orientation.

Enseignements

Les élèves ont chaque semaine :

14h00 de cours d'enseignement professionnel (sécurité et économie-droit) en classe entière, le lundi de 14h35 à 15h30, le mercredi de 08h00 à 12h10, le jeudi de 09h00 à 12h10 et de 13h35 à 15h30 et le vendredi de 8h00 à 12h10. La co-intervention et le chef d'œuvre sont intégrés dans ce volume horaire.

Les élèves réalisent leur période de formation en milieu professionnel (PFMP) durant les mois de décembre (3 semaines) et juin-juillet (5 semaines).

Deux professeurs d'économie et gestion option sécurité interviennent auprès des élèves.

Équipement de l'espace pédagogique

Le plateau technique de la filière sécurité comprend :

- Un PC (Poste de Contrôle) Sûreté équipé de moniteurs de contrôle des caméras de vidéoprotection, d'un ordinateur avec un accès à internet et au réseau local ainsi qu'à la main courante électronique, de 6 postes émetteurs récepteurs, d'une ligne téléphonique interne reliée au PC incendie pour la formation SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) et à une salle type interpellation, de 16 tablettes numériques rangées dans une armoire.

- Un PC SSIAP équipé d'un SSI (Système de Sécurité Incendie) pédagogique, de 2 sacs de Premiers Secours, d'un ordinateur avec un accès à internet et au réseau local, de 4 postes émetteurs récepteurs, d'une ligne téléphonique interne reliée au PC sûreté et à une salle type interpellation.
- Une salle informatique équipée de 16 postes avec un accès à internet et au réseau local.
- Une salle de secourisme où est stocké tout le matériel de secourisme.
- 4 salles banalisées équipées d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur avec un accès à internet et au réseau local.
- Un village sécurité extérieur comprenant 2 préfabriqués pour l'école du feu, 1 véhicule pédagogique pour l'interpellation et le secours à personne, 10 barrières Vauban (barrière métallique amovible) et une barrière levante manuelle pour l'accueil filtrage.

Toutes les salles (PC et village sécurité inclus) du plateau technique se trouvent dans le même espace.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Scénario

➤ **Cadre de l'intervention**

Vous avez en charge le cours de sécurité qui se déroule le jeudi de 13h35 à 15h30.

➤ **Progression pédagogique**

Vous êtes à la fin du premier semestre : mois de février.

La classe a bénéficié récemment d'une journée pédagogique en partenariat avec la Gendarmerie Nationale où les élèves ont pu participer à différents ateliers (peloton de surveillance et d'intervention, brigade de recherches, brigade motorisée, plan particulier de mise en sûreté). Cette journée a permis de créer une cohésion dans le groupe.

Vous travaillez à l'acquisition des compétences suivantes :

- A1.4C1 Identifier les infractions au code de la route
- A1.2C3 Mettre en œuvre les procédures requises en fonction de la nature de la situation
- A4.2C2 Gérer le comportement en situation de tension

Vous réinvestissez les dimensions économiques et/ou juridiques pertinentes en lien avec l'activité professionnelle proposée.

Réalisation pédagogique

Vous présenterez un projet de séance comprenant sa structure et correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.

Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Exemple n°2 de sujet

CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion Option sécurité prévention

Session 2022

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de leçon

Coefficient 5

Préparation : 3 heures - Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 20 minutes - Entretien : 40 minutes

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option Sécurité Prévention. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

CADRE PÉDAGOGIQUE

Vous enseignez l'économie-gestion dans l'option sécurité prévention. Vous avez en charge l'enseignement de la sécurité prévention dans une classe de terminale CAP agent de sécurité.

CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT

Caractéristiques de l'établissement

Le lycée professionnel labellisé lycée des métiers du tertiaire et de l'automobile est situé dans l'académie d'Orléans-Tours. L'établissement comprend un internat de 120 places, dont le taux d'occupation est d'environ 60 %. L'effectif du lycée professionnel est de 400 élèves sous statut scolaire. L'offre de formation comprend la préparation à des diplômes (CAP et baccalauréats professionnels) dans les secteurs : tertiaire commercial, mécanique automobile, réparation des carrosseries et sécurité-prévention.

Les formations proposées dans la filière sécurité-prévention sont le CAP agent de sécurité et le baccalauréat professionnel métiers de la sécurité.

Extrait du projet d'établissement

Axe 1 : Conduire chaque élève à une certification reconnue et permettre la poursuite d'études au niveau supérieur.

- Conforter les travaux sur la liaison SEGPA*-CAP
 - Préparer à l'orientation post-bac dès la classe de 2de et à l'insertion professionnelle.
 - Conforter l'étayage pour les élèves en difficulté
 - Mettre en valeur le cursus CAP
 - Réflexion sur la politique d'évaluation
- (Sections d'enseignement général professionnel adapté implantées en collège)

Axe n°2 : Bien vivre au Lycée Professionnel

- Favoriser l'inclusion des élèves issus de parcours particuliers
- Formaliser des réunions d'équipes sur EDT pour favoriser la coordination.
- Organiser des événements professionnels et culturels

Axe 3 : Développer la connaissance des réalités culturelles et socio-économiques des élèves par une politique d'ouverture et de partenariats.

- Mettre en place des projets professionnels valorisant les apprenants,
- Formaliser les partenariats avec des entreprises ou autres partenaires,
- Initier un réseau d'anciens élèves,
- Poursuivre le développement de l'Association Sportive
- Développer le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Environnement économique de l'établissement

L'établissement se situe dans une agglomération de 60 000 habitants, en centre-ville. Le lycée a contractualisé des partenariats avec le centre principal de secours, le commissariat de police et le groupement de gendarmerie, situés dans un rayon de 5 km autour du lycée.

Par ailleurs, le lycée entretient de très bonnes relations avec des entreprises de sécurité privée accessibles à pied ou en transport en commun en 20 minutes environ depuis le lycée.

Un travail a été réalisé par les enseignants de l'équipe afin de déterminer avec les professionnels les compétences à mettre en œuvre lors de chaque période de formation en milieu professionnel (PFMP).

Caractéristiques de la classe

La classe est composée de 24 élèves (6 filles et 18 garçons). Les élèves de cette classe sont issus pour 20 d'entre eux d'une classe de 3^{ème} générale et 4 d'une classe de 3^{ème} prépa métiers.

L'an passé, tous les élèves étaient en classe de seconde CAP Agent de sécurité. Quelques élèves rencontrent des difficultés importantes, notamment des problèmes de lecture, de calcul et compréhension. Deux élèves bénéficient d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

90 % des élèves de la classe ont été affectés sur leur premier vœu d'orientation.

Enseignements

Les élèves ont chaque semaine :

- 12 h 00 de cours d'enseignement professionnel dont 3 h 00 en classe entière
- 3 h 00 de Co-intervention (Maths et français)
- 2 h 00 de chef d'œuvre.

Les élèves réalisent leur période de formation en milieu professionnel (PFMP) durant les mois de novembre (3 semaines) et mars (4 semaines).

Deux professeurs d'économie et gestion option sécurité-prévention interviennent auprès des élèves.

Équipement de l'espace pédagogique

- Deux salles de 16 places avec un accès à internet et au réseau local, équipées, pour chacune d'elles :
 - D'un vidéoprojecteur,
 - De 12 ordinateurs et de 6 tablettes,
- Une salle de 32 places dont le poste professeur est relié à un accès internet, au réseau local et à un vidéoprojecteur.
- Un poste central de sécurité (PCS), avec un accès à internet et au réseau local, comprenant :
 - Une aire de feu équipée de deux bacs à feu, d'un véhicule pédagogique sans bloc moteur,
 - Un système de vidéo-protection pédagogique couvrant l'ensemble du lycée,
 - Du matériel pédagogique (sac prompt secours, 6 extincteurs pédagogiques à eau pulvérisée avec additif, 1 à poudre et 1 à CO², fumigènes, 20 tenues professionnelles adaptées aux situations d'incendie ou de sureté, 12 radios, logiciel de main courante installé sur le poste informatique du PCS, rondier avec pastilles à pointer réparties sur l'ensemble de l'établissement (Un bâtiment de 3 niveaux, 2 ateliers mécaniques indépendants du reste du lycée et entre eux), système de sécurité incendie (SSI) pédagogique adressé)
- La possibilité d'utiliser les ateliers mécanique et carrosserie le vendredi après-midi avec accord du proviseur. Les ateliers sont composés de 4 espaces contigus et indépendants du reste du lycée.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Scénario

➤ **Cadre de l'intervention**

Vous avez en charge le cours de sécurité incendie, en ½ groupe, qui se déroule le vendredi de 13 h 25 à 15 h 55.

➤ **Progression pédagogique**

Vous êtes au mois d'octobre du premier semestre de l'année scolaire. La classe a déjà réalisé deux périodes de PFMP l'an passé dans des services de sécurité privée incendie ou malveillance.

Vous travaillez à l'acquisition des compétences :

- ✦ C 2-10 Gérer les alarmes,
- ✦ C 5-03 Intervenir : mettre en œuvre les gestes et techniques conformes à la certification SSIAP 1

□ **Réalisation pédagogique**

Vous présenterez un projet de séance pédagogique correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.

Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe 4 : sujets de l'épreuve d'entretien

Deux exemples de mises en situation liées à l'enseignement

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2022

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Présentation : 15 minutes – Deux mises en situation professionnelle : 20 minutes

Mise en situation liée à l'enseignement, à la discipline enseignée ou au contexte de la classe

Vous enseignez dans un lycée professionnel situé dans les Vosges (Académie de Nancy-Metz).

Dans le cadre d'une séance de Travaux pratiques en sécurité privée, avec un groupe classe de 1^{ère} « métiers de la sécurité », l'élève chargé de définir l'équipe de sécurité refuse de constituer des binômes mixtes, sous prétexte que le groupe est composé de 4 filles et 8 garçons.

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelles sont les valeurs de la république et les principes juridiques mis en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2022

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Présentation : 15 minutes – Deux mises en situation professionnelle : 20 minutes

Mise en situation liée à l'enseignement, à la discipline enseignée ou au contexte de la classe

Vous enseignez en classe de première baccalauréat professionnel métiers de la sécurité en lycée professionnel.

En début d'année scolaire, certains élèves adoptent des attitudes et émettent des remarques à caractère raciste et/ou homophobe sur le ton de l'humour. Vous tentez d'en discuter pour que cela prenne fin, cependant la classe, dont les élèves ciblés, dédramatise et vous répond qu'on doit pouvoir rire de tout et que « *ce n'est pas méchant* ».

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelles sont les valeurs de la république et les principes juridiques mis en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

Deux exemples de mises en situation liées à la vie scolaire :

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2022

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Présentation : 15 minutes – Deux mises en situation professionnelle : 20 minutes

Mise en situation liée à la vie scolaire

Vous accompagnez une classe de seconde Métiers de la Sécurité en journée d'intégration dans une base de loisirs. L'objectif de cette journée est de faire connaissance dans un cadre informel et de détente, propice à l'échange, de créer des liens durables, d'ancrer un esprit d'équipe et d'instaurer un climat de confiance. Lors de cette journée, un élève vous confie être victime de harcèlement au sein de la classe (propos insultants répétés) et vous demande de ne pas en parler ...

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelles sont les valeurs de la république et les principes juridiques mis en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2022

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Présentation : 15 minutes – Deux mises en situation professionnelle : 20 minutes

Mise en situation liée à la vie scolaire

Vous êtes professeur dans un lycée de banlieue parisienne sur la filière des Métiers de la Sécurité. Vous avez des étudiants du BTS MOS.

Suite à la sortie du film de Jean Jacques ANNAUD, « Notre Dame brûle », vous organisez une sortie cinéma avec toutes les classes de la filière.

Alors que les élèves commencent à entrer, une étudiante se présente dans la file avec un foulard couvrant les cheveux.

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelles sont les valeurs de la république et les principes juridiques mis en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes d'action envisagez-vous ?